

09 juin 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 9 juin 2004

## Police fédérale : commission d'évaluation

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, et de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant composition de la commission d'évaluation pour les mandats de directeur au sein de la police fédérale.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, et de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant composition de la commission d'évaluation pour les mandats de directeur au sein de la police fédérale.

Les membres du personnel de la police intégrée, désignés à un mandat, sont, en principe, évalués au courant de la troisième année de la première période de cinq ans de leur mandat. Cette évaluation est effectuée par une commission d'évaluation. Cette commission, pour les directeurs d'une direction centrale de la police fédérale, est composée de trois personnes :- le directeur général ou son adjoint dont relève le directeur à évaluer ;- un autre directeur général ou directeur général adjoint ;- l'inspecteur général de la police fédérale et de la police locale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>